



contrat signer de location de materieltelephonique

Par **dedette 59**, le **03/11/2012 à 20:14**

bonjour' il y a 2 ans j'ai signe un contrat de location de materiel devant reunir differentes lignes telephoniques etant necessaire a mon commerce ce qui devait me permettre de ne plus payer d'abonnement selon les dire du demarcheur hors il s'est averer que cet appareil n'a jamais etais mis en fonction apres de nombreuses lettres a la societee qui ma louer cet appareil avec comme reponse que ayant signe le contrat pour une duree de 5 ans j'etais tenu de continuer de payer ou sinon des poursuites seraient engagees ce contrat stipule q'une maintenance serai effectuee hors jamais personne n'a pu etes contacter pendans la premiere annee apres cela j'ai ete informee q'une autre societee de maintenance etait nommer en effet apres une autre tentative j'ai bien eu un agent qui m'a textuellement dis que c'etais de l'arnaque qu'il constater que depuis que l'appareil etais place il n'etais pas connecte hors je dois payer la somme de 247 euros tous les trimestres et cela pendand 5 ans a sa voir que le contrat indique que cette somme serais toujours a payer meme si nous devions decedees moi et mon mari mes enfants devraient continuer a verser cette somme quel peut etre mon recours merci